

Assemblée générale 2007 du CCS

Publication de la version succincte du procès-verbal concernant l'assemblée générale du 3 mars 2007, à l'Hôtel « zum Schützen » à Aarau. Les intéressés à la version intégrale peuvent en demander une copie (en langue allemande) auprès de la présidente, ou consulter le site www.colliclub.ch.

Quorum : 62 membres votant ; 7 hôtes ; majorité absolue 32 voix ; majorité 2/3 = 42 voix

1. **Actes préliminaires** : Salutations et souhaits de bienvenue par la présidente au nom du comité central. Constat de la convocation correcte de cette assemblée et nomination de deux scrutatrices : Mme Brigitta Grüttler et Mme Susanne Vogel-Spring.
2. **Procès-verbal du 4 mars 2006** : Sa version succincte, ainsi que celle de l'assemblée extraordinaire du 19 mars 2006 avaient été publiées intégralement sur le site du club, et un renvoi à cela avait paru dans HUNDE no. 12/ 2006 et CYNOLOGIE ROMANDE no. 10/2006. Aucune objection n'étant parvenue à la présidente, le procès-verbal est accepté.
3. **Rapports annuels** : Celui de la présidente, ceux des responsables concernant l'élevage, l'éducation, la rédaction et les expositions, ainsi que ceux de la présidente du Groupe Romand et des commissions sont mis à la disposition des membres pour emporter, aussi en langue française.
4. **Comptes annuels et bilan** : Des copies y relatives en deux langues sont disponibles à emporter. L'effectif du club est de 383 membres au 31.12.2006. Les mutations sont : 23 entrées, 39 départs, 3 décès et 3 radiations pour refus de cotiser. Les feuilles conc. les comptes et le bilan 2006 sont disponibles pour emporter. Les comptes bouclent avec un déficit de Fr. 1'898.70. La présidente interprète les diverses positions des comptes, du bilan et du « Fonds-Club » à l'aide de projections. La fortune du Club a légèrement augmenté. Comme vérificateurs ont fonctionné MM. Jürg Meng et Walter Lang. Ils confirment l'exactitude des finances et proposent l'acceptation tout en remerciant le caissier de son travail compétent. L'assemblée consent aux résultats des comptes, du bilan et du « Fonds-Club » à l'unanimité avec 53 oui, et donne décharge au comité.
5. **Elections** : Le réviseur de comptes, M. Paul Wanger, doit se retirer pour cause de santé. Le réviseur, M. Jürg Meng, renonce à un nouveau mandat. La présidente remercie les deux réviseurs sortants pour leur travail au Club de 2004 à 2007. Comme nouveaux réviseurs sont présentés Mme Sonja Meyer et M. Andréas Abbühl. Ils sont élus à l'unanimité avec 62 voix. Comme réviseur-suppléant M. Walter Lang se remet à disposition de 2007 à 2010. Il est élu avec 61 oui, zéro non. M. Roger Jost s'est proposé pour être formé comme juge de caractère, vu ses connaissances en cynologie. Il est élu avec 60 oui, zéro non, comme candidat juge-stagiaire de caractère.
6. **Programme annuel 2007** : Chaque membre en avait reçu une copie. Les activités proposées sont nombreuses et variées. Ce programme est accepté à l'unanimité avec 60 oui.
7. **Budget 2007 et contributions**. La présidente interprète les différents postes. Le budget prévoit un déficit de Fr. 3330.-. Les cotisations 2008 rester inchangées. La taxe pour chiots sera baissée de Fr. 35.- à Fr. 25.-. Cotisations et taxes sont acceptées à l'unanimité avec 57 oui. Le budget 2007 est également accepté à l'unanimité avec 59 oui.
8. **Propositions conc. le Règlement d'élevage (REG)**

8.1 Approbation des modifications du REG imposées par la SCS

Il s'agit d'une approbation purement formelle des articles suivants :
2242, al.3 ; 357, al.1a & b ; 357, al. 3 ZAR.

Cette modification est approuvée par 38 oui contre 19 non.

8.2 Nouvelles propositions conc. le REG

L'assemblée décide que l'on vote les propositions l'une après l'autre. La présidente informe que nos propositions devront être approuvées par la SCS avant d'entrer en vigueur.

8.2.1 Proposition de reconsidérer le test chiots-caractère

Cette proposition est approuvée à l'unanimité par 51 oui.

8.2.2 Proposition de reconsidérer le certificat ECVO

Cette proposition est approuvée par 46 oui contre 8 non

8.2.3 Proposition de reconsidérer le Gen-test CEA-DNA

Cette proposition est en opposition avec celle 8.2.7. (K. & M. Wenger), elle est rejetée avec 20 oui contre 30 non.

8.2.4 Proposition de reconsidérer le Gen-test PRA-DNA

Cette proposition est approuvée à l'unanimité avec 50 oui.

8.2.5 Proposition à compléter art. 243 REG

Cette proposition est approuvée à l'unanimité avec 53 oui.

8.2.6 Proposition CC conc. réglementation transitoire

Cette proposition est approuvée par 31 oui contre 14 non

8.2.7 Proposition de K. & M. Wenger

Cette proposition est approuvée par 30 oui contre 20 non.

9. Propositions

9.1 Propositions du Comité Central (CC)

9.1.1. La proposition de créer une « Commission Santé » (CSa) pour lutter contre les maladies et vices héréditaires des collies est approuvée à l'unanimité par 50 oui.

9.1.2. La proposition d'un test ADN (*) gratis à appliquer aux collies sélectionnés, mâle et femelle, dans le cadre d'un jubilé 105 ans CCS, est approuvée à l'unanimité par 54 oui.

9.1.3. Les intérêts provenant des placements fixes du « Fonds-Club » sont à verser annuellement à la caisse principale du club. Cette proposition est approuvée à l'unanimité par 49 oui.

9.1.4. Les résultats suivants sont à publier sur le site internet du CCS en indiquant le nom des chiens et de leur détenteur : examen des yeux, interprétation tests ADN et DH (*). Cette proposition est approuvée à l'unanimité par 57 oui.

9.2 Aucune proposition écrite de membres n'a été présentée.

10 Recours

Il s'agit ici d'un procédé juridique dit «Rechtsmittelverfahren » . Le recours peut être validé en faveur de la recourante par vote ; il faut la majorité 2/3, soit 42 voix.

La présidente expose brièvement les faits. En vertu de l'art. 11 des statuts du CCS, la recourante peut être radiée comme membre du club par décision du CC. A son recours contre cette décision manquait la justification. Elle l'a présentée verbalement devant l'assemblée.

Son recours est rejeté par 27 oui contre 9 non (majorité 2/3 non atteinte).

11. Honorariat

La présidente honore Mme Dominique Dubath « Membre vétéran » pour les 25 années révolues de sociétariat, en la remerciant de sa fidélité. Elle lui remet, comme de coutume, l'insigne vétéran SCS & CCS.

12. Divers

Remise des récompenses 2006 pour le « **Meilleur collie en agility** » :

Le responsable du ressort sport et éducation donne les résultats des participants. A gagné le challenge, réservé pour cette discipline, M. Kurt Ruegg, félicitations.

Les challenges réservés pour la discipline « Meilleur collie chien d'utilité » (selon le règlement concours pour chiens d'utilité RC, degré 3) n'ont pu être remis, faute de participants.

Le président d'honneur, Monsieur H.R. Christen remercie au nom de tous la présidente, Mme. Claudia Obrecht, pour l'excellente et souveraine conduite de cette assemblée.

Pour terminer, la présidente remercie les membres ici présents de l'intérêt et du soutien envers le Collie-Club. Elle souhaite bon appétit pour le dîner et bonne rentrée.

L'assemblée est terminée à 12h45.

rédaction :Gertrude Riva; traduction Jean Busenhart

* * *

() annotaion du traducteur : Pour le test donnant des informations génétiques on utilise ici le sigle **ADN**, conformément à la traduction du Règlement d'élevage REG (art. 352).*

*Il en est de même pour la displasie des hanches, sigle **DH**, (art.2241).*

Couramment on trouve les sigles DNA et HD, d'origine allemande, mais de signification identique.

*Textuellement ADN signifie : **acide désoxyribo nucléique***